

Informations de base	
2013/2092(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politique industrielle spatiale de l'UE, libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial Subject 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.40.09 Industrie de la défense et de l'armement 3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche 3.50.03 Politique spatiale européenne 3.50.04 Innovation 3.50.08 Nouvelles technologies; biotechnologie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	NIEBLER Angelika (PPE)	17/05/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive GLANTE Norbert (S&D) JOHANSSON Kent (ALDE) TURMES Claude (Verts/ALE) TOŠENOVSKÝ Evžen (ECR) REMEK Vladimír (GUE/NGL)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	CRONBERG Tarja (Verts /ALE)	30/05/2013
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission		Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		TAJANI Antonio

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/02/2013	Publication du document de base non-législatif	COM(2013)0108 	Résumé
10/06/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2013	Vote en commission		
21/10/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0338/2013	Résumé
09/12/2013	Débat en plénière		
10/12/2013	Décision du Parlement	T7-0534/2013	Résumé
10/12/2013	Résultat du vote au parlement		
10/12/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2092(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/12756

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE514.925	09/08/2013	
Amendements déposés en commission		PE516.841	23/09/2013	
Avis de la commission	AFET	PE514.674	24/09/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0338/2013	21/10/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0534/2013	10/12/2013	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2013)0108 		28/02/2013	Résumé

Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2014)260	06/05/2014	
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_SENATE	COM(2013)0108	27/09/2013	

Politique industrielle spatiale de l'UE, libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial

2013/2092(INI) - 28/02/2013 - Document de base non législatif

OBJECTIF : améliorer la compétitivité de l'industrie spatiale européenne.

CONTEXTE : l'espace est un **vecteur de croissance et d'innovation**, et il contribue directement à la réalisation des objectifs de la stratégie «Europe 2020». L'industrie spatiale européenne doit faire face à une concurrence croissante de la part des nouvelles puissances spatiales émergentes, telles que la Chine et l'Inde. **Une politique spatiale à l'échelle de l'Union européenne (UE) pourrait renforcer l'identité européenne sur la scène politique internationale.**

L'article 189 du traité sur le fonctionnement des institutions européennes confère à l'UE un mandat clair pour intervenir dans le domaine spatial. Par son intervention, l'UE pourrait donner au domaine spatial une impulsion politique plus forte, notamment grâce à la mise en place de conditions-cadres visant à préserver et à soutenir les activités spatiales en Europe ainsi que la compétitivité de son industrie au niveau mondial.

Dans sa [communication sur la politique industrielle de l'UE](#) adoptée en octobre 2010, la Commission a souligné son intention de mener une politique de l'industrie spatiale élaborée en collaboration avec l'Agence spatiale européenne (ESA) et les États membres de l'UE. En avril 2011, [la communication intitulée «Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen»](#) a fourni des orientations supplémentaires pour une future politique industrielle spatiale de l'UE. Les États membres se sont montrés favorables à cette approche dans les conclusions du Conseil adoptées en mai et décembre 2011.

La présente communication se fonde également sur la communication de la Commission relative à la politique industrielle intitulée [«Une industrie européenne plus forte au service de la croissance et de la relance économique»](#).

CONTENU : compte tenu de l'importance stratégique de l'industrie spatiale, de sa dépendance à l'égard du financement public et de la concurrence mondiale croissante sur le marché commercial, la Commission estime que **l'UE devrait définir une politique industrielle spatiale** visant à soutenir le développement du secteur englobant non seulement l'industrie manufacturière spatiale, mais aussi les services.

La politique industrielle spatiale de l'UE pourrait être axée sur les objectifs suivants :

1) Établir un cadre réglementaire cohérent : face à l'essor des activités spatiales, il convient de vérifier si le cadre réglementaire existant est adapté afin de garantir la sécurité, la sûreté et la pérennité de ces activités ainsi que leur développement économique. La Commission suggère les mesures et actions suivantes :

- une initiative législative concernant certains aspects qui ont une incidence sur l'émergence d'un **marché unique des produits et services spatiaux** ;
- une initiative législative sur la **production et la diffusion des données satellitaires privées** ;
- l'évaluation et l'amélioration des cadres pour le **contrôle des exportations de biens à double usage et des transferts à l'intérieur de l'UE** ;
- la disponibilité d'un **spectre radioélectrique** pour les opérations spatiales qui soit à l'abri de toute ingérence et l'optimisation des coûts de fonctionnement des systèmes paneuropéens ;
- l'intégration éventuelle des activités liées aux **vols spatiaux commerciaux** dans un cadre juridique ;
- la **poursuite du processus de normalisation**, notamment en permettant une baisse des prix du fait de l'accroissement des séries de production et en aidant les PME à pénétrer sur certains segments du marché spatial ;
- la **disponibilité des compétences** nécessaires afin de répondre aux besoins de secteurs émergents et attirer les talents en provenance de pays tiers ;
- faciliter **l'accès de l'industrie européenne au marché mondial** en garantissant que les spécificités de l'industrie spatiale européenne sont prises en considération dans les négociations commerciales.

2) Soutenir la recherche et l'innovation : le budget proposé pour l'espace au titre d'[«Horizon 2020»](#) (qui succède au 7e programme-cadre) est de **1,737 milliard EUR** en prix courant (1,548 milliard EUR en prix constant de 2011) pour sept ans.

La composante Espace dans le cadre d'«Horizon 2020» couvrira la R & D et l'innovation, avec les objectifs suivants : i) assurer la **compétitivité** européenne dans le domaine spatial et la **non-dépendance** et promouvoir l'innovation dans les activités spatiales ; ii) permettre des avancées dans le domaine des technologies spatiales ; iii) encourager la pleine exploitation des données spatiales et le **développement d'applications novatrices**.

3) Développer la gamme et l'utilisation des instruments financiers disponibles : il s'agira en particulier : i) de faciliter l'accès au financement, notamment les PME, en encourageant la poursuite de la mise au point d'**instruments financiers novateurs** et l'utilisation des instruments existants ; ii) d'encourager les États membres et les régions à utiliser davantage les **fonds structurels** afin de favoriser le développement de services satellitaires innovants par les PME.

4) Mieux utiliser la politique des marchés publics : en tant que client de l'industrie spatiale pour la mise en œuvre de ses programmes, l'UE devrait élaborer et fournir à cette industrie un **plan précis du développement à long terme du marché institutionnel**. En outre, pour les programmes qui impliquent un financement conjoint par la Commission et l'ESA, une **coordination précoce** devrait être mise en place pour assurer une transition harmonieuse entre la phase de développement et la phase opérationnelle.

5) Établir et mettre en œuvre une véritable politique européenne de lanceurs : la politique industrielle spatiale de l'UE devrait viser à : i) établir un système de lanceurs fiable, sûr, disponible et rentable ; ii) créer les conditions (notamment financières) pour préserver et consolider un **accès européen indépendant à l'espace**, tout en proposant une gouvernance évoluée de l'exploitation des lanceurs européens.

6) Assurer la viabilité des activités spatiales en Europe : les infrastructures spatiales sont de plus en plus menacées par des risques de collision en raison de l'augmentation des satellites et de la quantité croissante de débris spatiaux dans les orbites les plus exploitées sur le plan commercial.

En vue de **prévenir les collisions**, la Commission préconise de fournir un cadre organisationnel (gouvernance) afin de soutenir la mise en place et l'exploitation d'un **service de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST)** au niveau européen.

Politique industrielle spatiale de l'UE, libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial

2013/2092(INI) - 21/10/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative d'Angelika NIEBLER (PPE, DE) sur la politique industrielle spatiale de l'UE - libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial, en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

Le rapport invite la Commission à prendre une **initiative horizontale** visant à intégrer la politique spatiale dans les différents domaines politiques de l'Union tels que les télécommunications, les transports, l'environnement, l'agriculture, la sécurité ou la culture.

En vue de **donner une orientation européenne à la politique spatiale**, les députés invitent la Commission à accorder la priorité aux thématiques suivantes :

1) Les questions institutionnelles : tous les **acteurs associés à la gouvernance** des futures politiques de l'Union dans le domaine spatial, y compris la Commission, l'Agence du GNSS européen, l'Agence spatiale européenne (ESA), les agences nationales et les agences spécialisées, comme EUMETSAT, devraient entretenir des liens étroits et agir sur le long terme.

La Commission, les États membres et l'ESA sont invités à créer une sorte de **groupe de coordination** dont les membres se réuniraient à intervalles réguliers afin de coordonner les stratégies et les mesures dans le domaine spatial de manière à éviter que les structures fassent double emploi et à **élaborer une approche européenne** à l'égard des questions et des instances internationales.

2) Galileo et Copernicus (GMES) : le rapport souligne que l'achèvement du programme européen de navigation par satellite Galileo et la poursuite du programme d'observation de la Terre Copernicus devraient bénéficier de la plus haute priorité afin de permettre l'ouverture effective des premiers services Galileo aux citoyens **en 2014**.

La Commission devrait, dès que possible, présenter une **feuille de route** claire pour le programme GMES/Copernicus et pour le développement et le déploiement des différents satellites Sentinelles, ainsi qu'en ce qui concerne le cadre juridique et opérationnel proposé pour ce système complexe.

Les députés déplorent que l'Union européenne dans son ensemble ne soit pas à ce jour couverte par **EGNOS**. Ils préconisent d'étendre ce système à l'Europe du sud, de l'est et du sud-est, afin de permettre son utilisation dans toute l'Europe. Ils veulent également promouvoir l'utilisation d'EGNOS dans divers domaines, tels que les transports.

3) L'industrie spatiale, moteur de croissance et instrument pour la création d'emplois : le rapport invite la Commission et les États membres à **créer des incitants** à développer les composants destinés à l'industrie spatiale au niveau européen afin de **réduire la dépendance aux importations des pays tiers**. Les députés insistent pour que la Commission, l'ESA, l'Agence européenne de défense (AED) et les États membres déterminent les **technologies critiques** dans ce contexte.

Soulignant que la **disponibilité d'une main-d'œuvre** hautement qualifiée et suffisante est essentielle à une industrie spatiale européenne compétitive, les députés appellent tous les acteurs concernés à renforcer la coopération entre les universités et les entreprises et à encourager les jeunes talents, et notamment les femmes, à s'engager dans ces filières.

4) Accès à l'espace : le rapport souligne l'importance de l'accès à l'espace pour tous les États membres et des ventes commerciales pour le secteur spatial européen. En vue de garantir un accès indépendant à l'espace, il invite la Commission et les États membres à s'employer, conjointement avec l'ESA, à maintenir et développer à long terme un système de lanceurs européen et un service de lancement.

5) Le rôle de la recherche et du développement : les députés invitent l'Union européenne, l'ESA et les États membres à élaborer une « **feuille de route pour la recherche** » pour la période prenant fin en 2020, et à définir des priorités et des objectifs communs pour la politique spatiale, afin de **garantir la prévisibilité nécessaire** aux acteurs concernés.

Le rapport salue le fait que, dans le cadre du nouveau programme-cadre consacré à la recherche (Horizon 2020), il est prévu d'investir 1,5 milliard EUR dans la recherche et l'innovation dans le domaine spatial. Il insiste sur la nécessité de financer suffisamment la recherche sur le GNSS et invite la Commission à introduire des mécanismes **facilitant l'accès des PME** aux financements.

6) Communications par satellite : les députés notent que la communication par satellite joue un **rôle majeur** dans l'industrie spatiale européenne. Elle représente un moyen efficace de fournir des **services multimédias** en vue d'assurer une couverture totale en connexions à haut débit dans l'Union européenne. Elle joue également un **rôle logistique** de plus en plus important dans les situations de crise (en cas de catastrophe naturelle, par exemple) ou lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité intérieure.

Dans ce contexte, la Commission est invitée à :

- veiller à ce que, dans une optique de neutralité technologique, **l'internet satellitaire** soit pris en compte dans la combinaison technologique prévue pour le développement du haut débit, par exemple dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union ;
- veiller à ce que les intérêts de l'Union et ceux du secteur des communications par satellite soient défendus de manière appropriée dans le cadre de **l'attribution des radiofréquences internationales et régionales**.

7) Débris spatiaux : les infrastructures spatiales constituent l'épine dorsale de nombreux services utilisés quotidiennement par les acteurs de l'économie et de la société. Les députés demandent dès lors à la Commission et aux États membres: i) de travailler à une **gouvernance mondiale de l'espace**; ii) d'encourager les pays tiers à signer le «**code de bonne conduite dans l'espace**» conçu par l'Union européenne ; iii) de soutenir la mise en place au niveau européen du **programme de soutien à l'observation et au suivi des objets spatiaux**.

Politique industrielle spatiale de l'UE, libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial

2013/2092(INI) - 10/12/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la politique industrielle spatiale de l'UE - libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial, faisant suite à la communication de la Commission sur ce sujet.

Dans le prolongement de [sa résolution du 19 janvier 2012](#), le Parlement a invité la Commission à prendre **une initiative horizontale** visant à intégrer la politique spatiale dans les différents domaines politiques de l'Union tels que les télécommunications, les transports, l'environnement, l'agriculture, la sécurité ou la culture.

Eu égard à la concurrence croissante des nouvelles nations spatiales telles que la Chine et l'Inde, les députés ont souligné que le poids politique des États membres de l'Union, en termes nationaux, ne suffisait plus à relever les défis de l'avenir dans ce secteur.

En vue de **donner une orientation européenne à la politique spatiale**, le Parlement a invité la Commission à accorder la priorité aux thématiques suivantes :

1) Les questions institutionnelles : les députés ont préconisé que l'Union européenne coordonne de manière renforcée, dans le cadre d'une collaboration étroite avec l'Agence spatiale européenne (ESA), la politique et les programmes spatiaux des États membres afin de parvenir à une véritable approche européenne.

La Commission, les États membres et l'ESA ont été invités à créer **un groupe de coordination** afin de coordonner les stratégies dans le domaine spatial de manière à éviter que les structures fassent double emploi et à élaborer une approche européenne à l'égard des questions et des instances internationales.

2) Galileo et Copernicus (GMES) : la résolution a demandé que l'achèvement du programme européen de navigation par satellite Galileo et la poursuite du programme d'observation de la Terre «Copernicus» bénéficient de **la plus haute priorité** afin de permettre l'ouverture effective des premiers services Galileo aux citoyens en 2014. C'est pourquoi la Commission devrait, dès que possible, présenter **une feuille de route** claire pour le programme GMES/Copernicus.

Les députés ont déploré que l'Union européenne dans son ensemble ne soit pas à ce jour couverte par EGNOS. Ils ont préconisé **d'étendre ce système à l'Europe du sud, de l'est et du sud-est**, afin de permettre son utilisation dans toute l'Europe. Ils ont également insisté pour promouvoir l'utilisation d'EGNOS dans divers domaines, tels que les transports.

3) L'industrie spatiale, moteur de croissance et instrument pour la création d'emplois : le Parlement a rappelé que l'industrie spatiale européenne génère un chiffre d'affaires annuel consolidé de près de 6,5 milliards EUR et employait 34.500 personnes hautement qualifiées. La résolution a :

- souligné l'importance de mettre en place un **plan d'action pour l'Agence du GNSS** européen afin d'élargir le marché du GNSS ;
-

invité la Commission et les États membres à créer des incitants à développer les composants destinés à l'industrie spatiale au niveau européen afin de réduire la dépendance aux importations des pays tiers ; les députés ont insisté pour que la Commission, l'ESA, l'Agence européenne de défense (AED) et les États membres déterminent les technologies critiques dans ce contexte ;

- attiré l'attention sur l'utilisation efficace des fonds européens issus d'Horizon 2020, en particulier pour les activités proches du marché, dans le domaine des **systèmes robotiques autonomes et intelligents** ;
- appelé tous les acteurs à renforcer la coopération entre les universités et les entreprises et à encourager les jeunes talents, et notamment les femmes, à s'engager dans ces filières, de façon à assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

4) Accès à l'espace : le Parlement a souligné l'importance de l'accès à l'espace pour tous les États membres et des ventes commerciales pour le secteur spatial européen. En vue de garantir un accès indépendant à l'espace, il a invité la Commission et les États membres à s'employer, conjointement avec l'ESA, à maintenir et développer à long terme **un système de lanceurs européen** et un service de lancement.

5) Le rôle de la recherche et du développement : les députés ont invité l'Union européenne, l'ESA et les États membres à élaborer une «**feuille de route pour la recherche**» pour la période prenant fin en 2020, et à définir des priorités et des objectifs communs pour la politique spatiale, afin de garantir la prévisibilité nécessaire aux acteurs concernés.

La résolution a salué le fait que, dans le cadre du nouveau programme-cadre consacré à la recherche (Horizon 2020), il est prévu d'investir **1,5 milliard EUR** dans la recherche et l'innovation dans le domaine spatial. Elle a insisté sur la nécessité de financer suffisamment la recherche sur le GNSS et invité la Commission à introduire des mécanismes facilitant l'accès des PME aux financements.

6) Communications par satellite : le Parlement a rappelé que la communication par satellite jouait un rôle majeur dans l'industrie spatiale européenne. Elle représente un moyen efficace de **fournir des services multimédias** en vue d'assurer une couverture totale en connexions à haut débit dans l'Union européenne. Elle joue également **un rôle logistique** de plus en plus important dans les situations de crise (en cas de catastrophe naturelle, par exemple) ou lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité intérieure.

Dans ce contexte, le Parlement a invité la Commission à :

- veiller à ce que, dans une optique de neutralité technologique, l'internet satellitaire soit pris en compte dans la combinaison technologique prévue pour le développement du haut débit, par exemple dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union ;
- veiller à ce que les intérêts de l'Union et ceux du secteur des communications par satellite soient défendus de manière appropriée dans le cadre de l'attribution des radiofréquences internationales et régionales.

7) Débris spatiaux : les infrastructures spatiales constituent l'épine dorsale de nombreux services utilisés quotidiennement par les acteurs de l'économie et de la société. Le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres: i) de travailler à une gouvernance mondiale de l'espace; ii) d'encourager les pays tiers à signer le «**code de bonne conduite dans l'espace**» conçu par l'Union européenne ; iii) de soutenir la mise en place au niveau européen du programme de soutien à l'observation et au suivi des objets spatiaux.